22 MAI 2013

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

à 16 HEURES

Comment participer a l'Assemblee	p. z
Ordre du jour	p. 6
Conseil d'administration	p. 7
Résultats financiers de Société Générale : comptes sociaux (extrait)	p. 14
Exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice 2012	p. 15
Exposé sommaire de la situation du Groupe pendant l'exercice 2012	p. 19
Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée	p. 25
Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions soumises à l'Assemblée	p. 27
Résolutions soumises au vote de l'Assemblée	p. 33
Informations sur l'utilisation des délégations	p. 36
Rapports sur l'utilisation des délégations	p. 40
Demande d'envoi de documents	

Commont participar à l'Assamblés

Paris Expo-Espace Grande Arche La Grande Arche 92044 Paris-La Défense Cedex

Paris, le 22 avril 2013

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Je souhaite vivement que vous puissiez participer à notre Assemblée générale ordinaire, moment privilégié d'échanges sur l'activité, les résultats et la stratégie de notre Groupe ainsi que sur le gouvernement de notre entreprise.

Pour obtenir une carte d'admission, il vous suffit de retourner le formulaire joint (cocher la case A, dater et signer en bas du formulaire).

Comme l'année dernière, vous avez la possibilité de voter par internet. Nous souhaitons ainsi toucher le plus grand nombre d'actionnaires et simplifier les procédures de vote.

Vous trouverez ci-après des précisions sur la tenue de la réunion, son ordre du jour, ainsi que les résolutions et modalités de participation.

Si vous ne pouvez assister en personne à l'Assemblée, je vous invite à exprimer votre avis :

- soit en votant par correspondance ou par internet,
- soit en vous faisant représenter,
- soit en autorisant le Président de l'Assemblée à voter en votre nom.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Frédéric OUDEA

Président-Directeur général



Quelles conditions remplir pour participer à l'Assemblée ?

Les actionnaires et les porteurs de parts du FCPE « Société Générale Actionnariat » (ci-après le « FCPE ») devront justifier de leur qualité, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, c'est à dire au 17 mai 2013, à zéro heure, heure de Paris (ci-après, J-3), par l'enregistrement comptable des titres, soit à leur nom, soit au nom de l'intermédiaire inscrit visé à l'article L 228-1 du Code de commerce.

Pour les actionnaires au nominatif et les porteurs de parts du FCPE, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités teneurs des comptes de titres au porteur (ci-après, les « teneurs de comptes titres ») qui soit lors de la transmission du formulaire unique de vote à distance ou par procuration, ou de la demande de carte d'admission (ci-après le « formulaire unique ») soit lors de

l'utilisation du site de vote par internet justifient directement auprès du centralisateur de l'Assemblée de la qualité d'actionnaire de leurs clients.

Si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'Assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission le 17 mai 2013, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'Assemblée.

Un actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français au sens de l'article 102 du Code civil, peut demander à l'intermédiaire inscrit de transmettre son vote dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Une fois qu'il a voté, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, l'actionnaire ou le porteur de parts du FCPE ne peut plus choisir un autre mode de participation mais peut céder tout ou partie de ses actions ou parts.

Comment participer à l'Assemblée ?

- Assister personnellement à l'Assemblée générale ;
- Voter par correspondance ou par internet;
- Donner pouvoir au Président de l'Assemblée, par correspondance ou par internet;
- Donner pouvoir à son conjoint, partenaire avec lequel il a conclu un pacte de solidarité, ou toute autre personne, par correspondance ou par internet.

Dans tous les cas, vous devez impérativement : soit compléter le formulaire unique joint et le transmettre à votre intermédiaire habilité au moyen de l'enveloppe T jointe, soit vous connecter sur Internet et suivre la procédure indiquée ci-après.

Assister personnellement à l'Assemblée générale

L'actionnaire ou le porteur de parts du FCPE qui souhaite assister personnellement à l'Assemblée doit demander une carte d'admission.

1 – Demande de carte d'admission par internet

L'actionnaire au nominatif pur se connectera au site sécurisé Nominet www.nominet.socgen.com (site de gestion des avoirs au Nominatif) à l'aide de ses identifiants habituels. Dans son espace personnel, il cliquera sur le lien de la rubrique « Assemblée Générale » puis sur « Voter » pour accéder au site de vote et imprimer sa carte d'admission.

L'actionnaire au nominatif administré se connectera sur le site sécurisé dédié www.ag.societegenerale.com à l'aide des codes d'accès qui lui auront été automatiquement envoyés par courrier ou par email et il suivra la procédure indiquée à l'écran pour imprimer sa carte d'admission.

L'actionnaire au porteur se connectera avec ses codes d'accès habituels sur le portail internet de son teneur de compte titres pour accéder au site Votaccess puis suivra la procédure indiquée à l'écran pour imprimer sa carte d'admission.

Le porteur de parts du FCPE recevra un courrier postal comportant un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant de se connecter au site www.ag.societegenerale.com sur lequel il pourra consulter la documentation se rapportant à l'Assemblée Générale et imprimer sa carte d'admission.

2 – Demande de carte d'admission par correspondance

L'actionnaire au nominatif inscrit depuis un mois au moins à la date de l'avis de convocation et qui n'a pas opté pour une réception par internet recevra, par courrier postal, la brochure de convocation accompagnée d'un formulaire unique. Pour demander sa carte d'admission, il cochera la case A en partie supérieure du formulaire unique, datera et signera le formulaire avant de le retourner.

L'actionnaire au porteur adressera une demande de formulaire unique à son teneur de compte titres et suivra la procédure qui lui sera indiquée. S'il n'a pas reçu sa carte d'admission le 17 mai 2013, il devra demander à son teneur de compte titres de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'Assemblée.

Le porteur de parts du FCPE, s'il n'a pas accès à internet, pourra demander la brochure de convocation accompagnée d'un formulaire unique, par courrier postal adressé à Société Générale, Service des assemblées générales, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3. Afin de demander sa carte d'admission, il cochera la case A en partie supérieure du formulaire unique, datera et signera le formulaire avant de le retourner.

Toute demande de formulaire devra être reçue par Société Générale au plus tard 6 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 16 mai 2013, et le formulaire unique dûment rempli et signé devra parvenir à cette même adresse au plus tard deux jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le 20 mai 2013.

Si vous avez demandé une carte d'admission par correspondance et ne l'avez pas reçue le 17 mai 2013, nous vous invitons, pour tout renseignement relatif à son traitement, à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de la Société Générale du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au : 0 825 315 315 (Coût de l'appel : 0,125 € HT/mn depuis la France)

3 - Vote en Assemblée générale

Le vote en Assemblée générale aura lieu à l'aide d'un boîtier de vote électronique.

Pour faciliter le déroulement de la réunion, nous vous recommandons :

- 1. de vous présenter dès 15h à l'adresse de l'Assemblée générale, aux bureaux d'émargement pour la signature de la feuille de présence si vous êtes muni de la carte d'admission. A défaut, vous devez vous présenter à l'accueil:
- 2. d'entrer dans la salle avec le boîtier de vote électronique remis lors de la signature de la feuille de présence ;
- 3. de vous conformer aux indications données en séance pour utiliser le boîtier de vote.

Attention à partir de 17h, il ne sera plus remis de boîtier de vote.

Voter ou donner pouvoir par internet ou par correspondance

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée générale, l'actionnaire ou le porteur de parts du FCPE pourra choisir entre l'une des formules suivantes.

1 – Voter ou donner pouvoir par internet

• Voter par internet :

L'actionnaire au nominatif pur se connectera au site Nominet www.nominet.socgen.com (site de gestion des avoirs au Nominatif) en utilisant ses identifiants habituels. Dans son espace personnel, il cliquera sur le lien de la rubrique « Assemblée Générale » puis sur « Voter » pour accéder au site de vote.

L'actionnaire au nominatif administré se connectera sur le site sécurisé dédié www.ag.societegenerale.com à l'aide des codes d'accès qui lui auront été envoyés par courrier ou par e-mail puis suivra la procédure indiquée à l'écran.

L'actionnaire au porteur se connectera avec ses codes d'accès habituels sur le portail internet de son teneur de compte titres pour accéder au site Votaccess puis suivra la procédure indiquée à l'écran.

Le porteur de parts du FCPE recevra automatiquement un courrier lui indiquant notamment son identifiant et le mot de passe nécessaires à la connexion au site sécurisé dédié www.ag.societegenerale.com. Il pourra voter par internet en suivant la procédure indiquée à l'écran.

Le vote par internet sera ouvert du lundi 22 avril 2013 à 9 heures, au mardi 21 mai 2013 à 15 heures (heure de Paris). Afin d'éviter toute saturation éventuelle, il est recommandé aux actionnaires et porteurs de parts du FCPE de ne pas attendre la date ultime pour se connecter.

• Donner pouvoir au Président par internet :

L'actionnaire au nominatif ou le porteur de parts du FCPE notifiera cette désignation ou la révoquera par voie électronique en se connectant sur le site www.nominet.socgen.com (pour les actionnaires au nominatif pur) ou www.ag.societegenerale.com (pour les actionnaires au nominatif administré et les porteurs de parts du FCPE), selon les modalités décrites ci-dessus.

L'actionnaire au porteur se connectera avec ses codes d'accès habituels sur le portail internet de son teneur de compte titres pour accéder au site Votaccess puis suivra la procédure indiquée à l'écran.

Il est rappelé qu'en cas de pouvoir donné au Président de l'assemblée, il sera émis au nom de l'actionnaire ou du porteur de parts du FCPE un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration.

• Donner pouvoir à toute autre personne par internet :

L'actionnaire au nominatif ou le porteur de parts du FCPE notifiera cette désignation ou la révoquera par voie électronique en se connectant sur le site www.nominet.socgen.com (pour les actionnaires au nominatif pur) ou www.ag.societegenerale.com (pour les actionnaires au nominatif administré et les porteurs de parts du FCPE), selon les modalités décrites ci-dessus.

L'actionnaire au porteur se connectera avec ses codes d'accès habituels sur le portail internet de son teneur de compte titres pour accéder au site Votaccess puis suivra la procédure indiquée à l'écran.

Les pouvoirs donnés et/ou révoqués par voie électronique pourront être donnés et/ou révoqués jusqu'au 21 mai 2013, 15 heures (heure de Paris).

2 – Voter ou donner pouvoir par correspondance

- Voter par correspondance: L'actionnaire ou le porteur de parts du FCPE devra cocher la case « je vote par correspondance », voter pour chaque résolution, ne pas oublier de remplir la case « amendements et résolutions nouvelles », dater et signer au bas du formulaire unique avant de le retourner.
- Donner pouvoir au Président par correspondance :
 L'actionnaire ou le porteur de parts du FCPE devra simplement dater et signer au bas du formulaire unique.

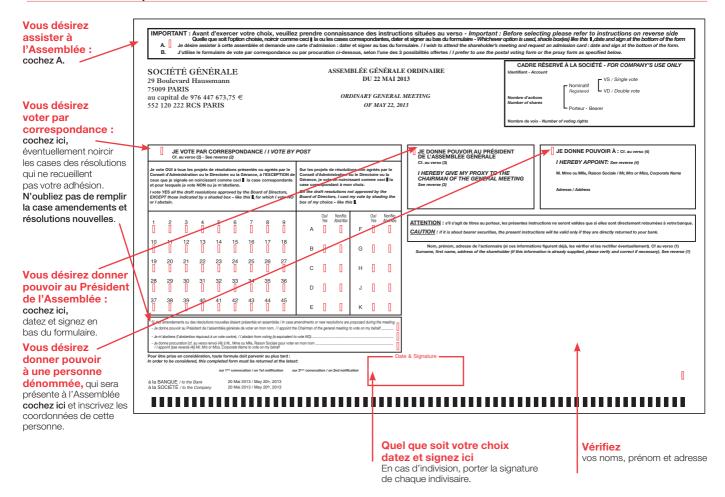
Il est rappelé qu'en cas de pouvoir donné au Président de l'assemblée, il sera émis au nom de l'actionnaire ou du porteur de parts du FCPE un vote favorable aux projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration.

 Donner pouvoir à toute autre personne par correspondance: L'actionnaire ou le porteur de parts du FCPE devra cocher la case « je donne pouvoir à », identifier la personne dénommée, dater et signer au bas du formulaire unique.

Les votes par correspondance ou les pouvoirs donnés ou révoqués ne seront pris en compte que pour les formulaires uniques dûment remplis et signés parvenus à Société Générale, Service des assemblées générales, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3, deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire, soit le 20 mai 2013.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Comment remplir votre formulaire ?



Résolutions proposées par le Conseil d'administration et soumises au vote de l'Assemblée

- 1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012.
- 2. Affectation du résultat 2012 ; Fixation du dividende.
- 3. Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles.
- 4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012.
- 5. Conventions et engagements réglementés.
- 6. Renouvellement de M. Jean-Bernard Lévy en qualité d'Administrateur.
- 7. Nomination de Mme Alexandra Schaapveld en qualité d'Administrateur.
- 8. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.
- 9. Pouvoirs.

Cette Assemblée sera diffusée sur Internet en direct et en différé.

La composition du Conseil d'administration (au 1er janvier 2013)

Frédéric OUDEA

Né le 3 juillet 1963

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Détient 21 752 actions en direct *

1 095 actions via Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Première nomination: 2009 - Echéance du mandat: 2015

Ne détient aucun autre mandat au sein ou hors du groupe Société Générale.

■ Biographie :

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration. De 1987 à 1995, occupe divers postes au sein de l'Administration, Service de l'Inspection générale des Finances, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Budget au Ministère du Budget et Cabinet du Ministre du Budget et de la Communication. En 1995, rejoint Société Générale et prend successivement les fonctions d'adjoint au Responsable, puis Responsable du département Corporate Banking à Londres. En 1998, devient Responsable de la supervision globale et du développement du département Actions. Nommé Directeur financier délégué du groupe Société Générale en mai 2002. Devient Directeur financier en janvier 2003. En 2008, est nommé Directeur général du Groupe. Président-Directeur général de Société Générale depuis mai 2009.

* Ce chiffre de 21 752 actions est inchangé par rapport à la situation au 31/12/2011, aucune acquisition ou cession n'ayant été réalisée en 2012. Il est précisé que le chiffre mentionné dans le Document de référence 2012, page 76 (22 579 actions) était erroné.

Anthony WYAND

Né le 24 novembre 1943

- VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- Administrateur de Sociétés
- Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
 Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations

Détient 1 636 actions

Première nomination : 2002 – Echéance du mandat : 2015

- Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Société Foncière Lyonnaise.
- Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :

Administrateur : Unicredit SpA.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :

Administrateur: Aviva France, Aviva Participations.

■ Biographie :

De nationalité britannique. Devient Vice-Président du Conseil d'administration de Société Générale le 6 mai 2009. Entré chez Commercial Union en 1971, Directeur financier, Responsable des opérations Europe (1987-1998), Directeur général exécutif de CGNU Plc (1998-2000), Directeur exécutif d'Aviva jusqu'à juin 2003.

Robert CASTAIGNE

Né le 27 avril 1946

- ADMINISTRATEUR DE SOCIETES
- Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 1 000 actions

Première nomination: 2009 - Echéance du mandat: 2014

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Sanofi, Vinci.

■ Biographie :

Ingénieur de l'Ecole Centrale de Lille et de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs. Docteur en Sciences économiques. A fait toute sa carrière chez Total SA, d'abord en qualité d'ingénieur, puis dans diverses fonctions. De 1994 à 2008, a été Directeur financier et Membre du Comité exécutif de Total SA.

Michel CICUREL

Né le 5 septembre 1947

- PRESIDENT DE MICHEL CICUREL CONSEIL
- Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 1 118 actions

Première nomination : 2004 – Echéance du mandat : 2016

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Membre du Conseil de surveillance : Publicis.

■ Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :

Administrateur : Bouygues Telecom.

■ Biographie :

Après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988, et Directeur général de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (Groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999. Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint Honoré de 1999 à juin 2012. Michel Cicurel est Président de Michel Cicurel Conseil.

Yann DELABRIÈRE

Né le 19 décembre 1950

- PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FAURECIA
- Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2012 - Echéance du mandat : 2016

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Président-Directeur général : Faurecia. Administrateur : Cap Gemini.

Biographie :

Ancien élève de l'École Normale Supérieure et de l'École Nationale d'Administration et Agrégé de mathématiques. Il a commencé sa carrière à la Cour des Comptes. Il a ensuite été Directeur financier de la Coface (1982-1987) et du Groupe Printemps (1987-1990) avant de devenir Directeur financier de PSA de 1990 à 2007. Il a également été PDG de Banque PSA Finance. Administrateur et Président du Comité d'audit de Cap Gemini depuis 2003. Depuis 2007, M. Delabrière est PDG de Faurrecia

Jean-Martin FOLZ

Né le 11 janvier 1947

- ADMINISTRATEUR DE SOCIETES
- Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 1 988 actions

Première nomination: 2007 - Echéance du mandat: 2015

■ Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Alstom, AXA, Saint-Gobain, Eutelsat.

■ Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :

Administrateur : Solvay (Belgique).

■ Biographie :

A exercé les fonctions de Président du groupe PSA Peugeot Citroën de 1997 jusqu'en février 2007 ; avait auparavant exercé des fonctions de Direction puis de Direction générale dans le groupe Rhône-Poulenc, le groupe Schneider, le groupe Péchiney et au sein de Eridania-Beghin-Say.

Kyra HAZOU

Née le 13 décembre 1956

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2011 – Echéance du mandat : 2015

■ Biographie :

De nationalités américaine et britannique, elle a exercé des fonctions de Managing Director et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank de 1985 à 2000, après avoir exercé en qualité d'avocat à Londres et à New-York. Elle a ensuite, de 2001 à 2007, été Administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume-Uni.

Jean-Bernard LEVY

Né le 18 mars 1955

- PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE THALÈS
- Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Président-Directeur général : Thalès. Président du Directoire : Vivendi (jusqu'au 28 juin 2012). Administrateur : Vinci.

■ Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :

Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc. USA (jusqu'au 28 juin 2012). Vice-Président du Conseil de surveillance : Maroc Télécom (jusqu'au 28 juin 2012).

■ Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :

Président du Conseil de surveillance : Viroxis, Canal+ France (jusqu'au 28 juin 2012), Groupe Canal+ (jusqu'au 28 juin 2012). Président-Directeur général : SFR (jusqu'au 28 juin 2012).Président : JBL Consulting & Investment SAS.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :

Président du Conseil d'administration : GVT Brésil (jusqu'au 28 juin 2012).

Biographie :

Ancien élève de l'École Polytechnique et de Télécom Paris Tech, Président-Directeur général de Thalès depuis le 20 décembre 2012, Président du Directoire de Vivendi de 2005 à 2012. Avait rejoint Vivendi en août 2002 dans les fonctions de Directeur général. A été Directeur général puis Associé Gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo et Cie de 1998 à 2002. De 1995 à 1998, Président-Directeur général de Matra communication. De 1993 à 1994, Directeur du cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre de l'industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur. De 1988 à 1993, Directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space. De 1986 à 1988, Conseiller technique au cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre délégué aux Postes et Télécommunications, et de 1978 à 1986, ingénieur à France Télécom.

Ana Maria LLOPIS RIVAS

Née le 5 août 1950

- PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL FONDATEUR IDEAS4ALL
- Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2011 - Echéance du mandat : 2015

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :

Administrateur: British American Tobacco.

■ Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :

Président du Conseil d'administration : DIA

■ Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :

Administrateur: Service Point Solutions.

■ Biographie :

De nationalité espagnole, elle a travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander), où elle a notamment fondé une banque et un courtier en ligne ; Executive chairman de Razona, société de conseil au secteur financier, elle a ensuite été Executive Vice President, Financial and Insurance Markets de la société de conseil Indra, parallèlement Administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Reckitt-Benckiser, puis membre du Conseil de surveillance de ABN AMRO. Elle est actuellement Président-Directeur général fondateur de Ideas4all, Administrateur, Président du Comité des nominations et rémunérations de Service Point Solutions et Administrateur, membre des Comités des rémunérations, des nominations et de la responsabilité sociale de British American Tobacco.

Elisabeth LULIN

Née le 8 mai 1966

- FONDATRICE ET GERANTE DE PARADIGMES ET CAETERA
- Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques

Détient 1 394 actions

Première nomination : 2003 – Echéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Administrateur: Groupe Bongrain, Groupe Safran.

Biographie :

En fonction au Ministère des Finances (1991-1996), nommée Chargée de mission au cabinet d'Édouard Balladur puis Conseiller technique au Cabinet d'Alain Juppé (1994-1995), Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998, Gérante de Paradigmes et Caetera, société spécialisée dans la prospective et l'innovation. Depuis février 2012, Présidente du Conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle.

Thierry MARTEL

Né le 25 octobre 1963

• DIRECTEUR GENERAL DE GROUPAMA

Détient 1000 actions

Première nomination: 2012 - Echéance du mandat: 2016

■ Mandats exercés dans des sociétés non cotées :

Directeur général : Groupama, Groupama Holding 2, Fédération Nationale Groupama. Vice-Président du Conseil d'administration : La Banque Postale IARD, Groupama Banque (jusqu'au 9 février 2012). Président du Conseil d'administration : Amaline Assurances (jusqu'au 21 mars 2012). Gérant : SGPS.

Biographie :

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'IEP de Paris et de l'Institut des Actuaires Français, a fait toute sa carrière dans l'assurance. Ancien Commissaire contrôleur des assurances au Ministère de l'Économie et des Finances (1987-1990), il a intégré Groupama en 1990 et y a exercé de nombreuses fonctions avant d'en devenir Directeur général en 2011.

Gianemilio OSCULATI

Né le 19 mai 1947

- ADMINISTRATEUR DE SOCIETES
- Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 6 526 actions

Première nomination : 2006 - Echéance du mandat : 2014

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Italmobiliare SpA.

■ Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :

Président: Osculati & Partners SpA (jusqu'à novembre 2012), Eurizon Capital SpA, Intesa Sanpaolo Assicura SpA, Valore SpA (jusqu'à novembre 2012). Administrateur délégué: Intesa Sanpaolo Previdenza SpA, Intesa Sanpaolo Vita SpA. Administrateur: Ariston Thermo SpA, Intesa Sanpaolo Life Ltd., Gas Plus SpA, Miroglio SpA, Italmobiliare SpA.

■ Biographie :

De nationalité italienne, a été Directeur, Managing Director et Président chez Mckinsey Italy où il était spécialisé dans le secteur bancaire et financier. A été Directeur général pendant 6 ans de la Banca d'America e d'Italia, filiale de Deutsche Bank Group.

Nathalie RACHOU

Née le 7 avril 1957

- FONDATRICE ET GERANTE DE TOPIARY FINANCE LTD.
- Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 1 035 actions

Première nomination : 2008 – Echéance du mandat : 2016

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Administrateur: Véolia Environnement, Altran.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :

Administrateur : Liautaud et Cie.

Biographie :

Diplômée d'HEC. De 1978 à 1999 a exercé de nombreuses fonctions au sein de la Banque Indosuez et de Crédit Agricole Indosuez, cambiste clientèle, Responsable de la gestion actif/passif, fondatrice puis Responsable de Carr Futures International Paris (filiale de courtage de la Banque Indosuez sur le Matif), Secrétaire générale de la Banque Indosuez, Responsable mondiale de l'activité change/option de change de Indosuez, Indosuez, En 1999, a créé Topiary Finance Ltd., société de gestion d'actifs, basée à Londres. Par ailleurs, elle est Conseiller du Commerce extérieur de la France depuis 2001.

France HOUSSAYE

Née le 27 juillet 1967

- RESPONSABLE ANIMATION MARCHE BONNE GAMME
- Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2015

■ Biographie :

Salariée de Société Générale depuis 1989.

Béatrice LEPAGNOL

Née le 11 octobre 1970

- CONSEILLER CLIENTÈLE PRIVÉE A L'AGENCE D'EAUZE
- Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2012 - Echéance du mandat : 2015

■ Biographie :

Salariée de Société Générale depuis 1990.

Censeur

Kenji MATSUO

Né le 22 juin 1949

• PRESIDENT DE MEIJI YASUDA LIFE INSURANCE

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2014

■ Biographie :

De nationalité japonaise, entré chez Meiji Life en 1973, il devient Président de Meiji Yasuda Life en 2005.

Profil des administrateurs

	Dominante professionnelle					
ADMINISTRATEURS	Banque, Finances	Autres activités	International	Description résumée		
Frédéric OUDÉA	X		Х	Groupe Société Générale depuis 1995 : Banque de Financement et d'Investissement jusqu'à 2001 – Directeur financier Groupe de 2003 à 2008. Président-Directeur général depuis 2009.		
Anthony WYAND	Х		Х	Depuis 1971, assurance (Commercial Union-CGU-Aviva) Directeur exécutif entre 2000 et 2003		
Robert CASTAIGNE		X	Х	TOTAL SA : Directeur financier et membre du Comité exécutif de 1994 à 2008		
Michel CICUREL	X		X	Expérience bancaire depuis 1983 – Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint-Honoré de 1999 à 2012. Président de Michel Cicurel Conseil.		
Yann DELABRIERE	X		Х	Directeur Financier de la Coface entre 1982 et 1987, du Groupe Printemps de 1987 à 1990 et de PSA de 1990 à 2007. Président- Directeur général de Faurecia depuis 2007		
Jean-Martin FOLZ		X	Х	Président du groupe automobile PSA Peugeot Citroën entre 1997 et 2007		
Kyra HAZOU	Х		X	Entre 1985 et 2000 : Managing Director et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank. De 2001 à 2007 : Administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume-Uni		
Jean-Bernard LEVY		X	Х	Vivendi de 2002 à 2012 : Directeur général puis Président du Directoire en 2005. Président-Directeur général de Thalès depuis le 20 décembre 2012		
Ana Maria LLOPIS RIVAS	Х		x	Expérience bancaire : elle a travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander) où elle a notamment fondé une banque et un courtier en ligne. Depuis 2007, elle est Président-Directeur général fondateur de ideas4all, Membre du Conseil de surveillance de ABN Amro et Administrateur de British American Tobacco		
Elisabeth LULIN		X		Audit à l'Inspection générale des Finances de 1991 à 1996 – Fondatrice d'une société de conseil : <i>benchmarking</i> des politiques publiques en 1998		
Thierry MARTEL	X		Х	Ancien Commissaire contrôleur des assurances au Ministère de l'Economie et des Finances de 1987 à 1990. Groupama depuis 1990 : Directeur général en 2011		
Gianemilio OSCULATI	х		Х	Expérience bancaire : Directeur général de Banca d'America e d'Italia de 1987 à 1993 et Conseil en stratégie (McKinsey).		
Nathalie RACHOU	Х		Х	Expérience bancaire entre 1978 et 1999 (Banque Indosuez) – Fondatrice d'une société de gestion d'actifs en 1999. Administrateur Véolia Environnement et Altran		
France HOUSSAYE	Х			Depuis 1989, salariée SG		
Béatrice LEPAGNOL	Х			Depuis 1990, salariée SG		

Administrateur dont le mandat arrive à échéance en 2013 et dont le renouvellement est soumis au vote de l'Assemblée générale

Jean-Bernard LEVY



Né le 18 mars 1955

- PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE THALÈS
- Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations
- Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Président-Directeur général : Thalès. Administrateur : Vinci.

■ Mandats exercés durant les 5 dernières années

■ Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :

Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc. USA (jusqu'au 28 juin 2012). Vice-Président du Conseil de surveillance :

Maroc Télécom (jusqu'au 28 juin 2012).

- Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :
- Président du Conseil de surveillance : Viroxis, Canal+ France (jusqu'au 28 juin 2012), Groupe Canal+ (jusqu'au 28 juin 2012). Président-Directeur général : SFR (jusqu'au 28 juin 2012).Président : JBLConsulting & Investment SAS.
- Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères : Président du Conseil d'administration : GVT Brésil (jusqu'au 28 juin 2012)
- \blacksquare Taux de participation au Conseil d'administration durant le mandat en cours : 100 %

2012	2011	2010	2009	2008
Président du Directoire: Vivendi (jusqu'au 28/06/12). Président-Directeur général: SFR (jusqu'au 28/06/12) Président: JBL Consulting & Investment SAS. Président du Conseil d'administration: Activision Blizzard Inc (jusqu'au 28/06/12), GVT Bresil (jusqu'au 28/06/12). Président du Conseil de Surveillance: Groupe Canal+ (jusqu'au 28/06/12), Canal+ France (jusqu'au 28/06/12), Viroxis. Vice-Président du Conseil de surveillance: Maroc Telecom (jusqu'au 28/06/12). Administrateur:	Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc, GVT (Bresil), Institut Telecom. Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+, Canal+ France, Viroxis. Vice-Président du Conseil de surveillance : Maroc Telecom. Administrateur : Vinci, SFR.	Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard, GVT Bresil, Institut Telecom. Vice-Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+, Maroc Telecom. Administrateur : Vinci, Vivendi Games Inc, Activision Blizzard Inc, NBC Universal Inc.	Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard, GVT Bresil. Vice-Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+, Maroc Telecom. Administrateur : Vinci, Vivendi Games Inc, Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc	Président du Conseil : Canal+ France. Vice-Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+, Maroc Telecom. Administrateur : Vinci, Vivendi Games Inc, Activision Blizzard Inc, NBC Universal Inc.

Vinci.

Administrateur dont la nomination est soumise au vote de l'Assemblée générale

Alexandra SCHAAPVELD



Née le 5 septembre 1958

Administrateur indépendant

■ Mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :

Membre du Conseil de Surveillance : Vallourec S.A.

■ Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Membre du Conseil de Surveillance : Bumi Armada (Malaisie)

■ Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères : Membre du Conseil de surveillance : Holland Casino et FMO (Pays-Bas)

■ Mandats exercés durant les 5 dernières années :

Biographie

De nationalité néerlandaise, est diplômée de l'Université d'Oxford en politique, philosophie et économie et est titulaire d'une Maîtrise en Économie du Développement obtenue à l'Université Erasmus. Madame Alexandra SCHAAPVELD a commencé sa carrière au sein du Groupe ABN AMRO aux Pays-Bas où elle a occupé différents postes de 1984 à 2007 dans la banque d'investissement, étant notamment chargée du suivi des grands clients de la banque avant d'être en 2008 Directeur pour l'Europe de l'ouest de la banque d'investissement chez Royal Bank of Scotland Group. Aujourd'hui, elle est membre des conseils de surveillance de FMO et Holland Casino (Pays-Bas), Bumi Armada (Malaisie) et Vallourec (France). Elle n'a pas d'activité professionnelle en dehors de l'exercice de mandats non exécutifs.

2012	2011	2010	2009	2008
Membre du Conseil de surveillance : Vallourec (France), FMO et Holland Casino (Pays-Bas), Bumi Armada (Malaisie).	Membre du Conseil de surveillance : Vallourec (France), Holland Casino (Pays-Bas), Bumi Armada (Malaisie).	Membre du Conseil de surveillance : Vallourec (France), Holland Casino (Pays-Bas).	Membre du Conseil de surveillance : Holland Casino (Pays-Bas).	Membre du Conseil de surveillance : Holland Casino (Pays-Bas).

COMPTES SOCIAUX (EXTRAIT)

Résultats financiers de Société Générale (au cours des cinq derniers exercices)

	2012	2011	2010	2009	2008
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social <i>(en M EUR)</i> ⁽¹⁾	975	970	933	925	726
Nombre d'actions émises (2)	780 273 227	776 079 991	746 421 631	739 806 265	580 727 244
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes (3)	27 982	31 197	26 714	29 577*	36 238
Résultat avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	1 210	4 980	4 057	5 693	(836)
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	9	31	15	22	45
Impôt sur les bénéfices	(257)	(205)	817	(554)	(1 956)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1 283	1 019	1 362	922	(2 964)
Distribution de dividendes	351(4)	-	1 306	185	697
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,87	6,64	4,32	8,41	1,85
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,64	1,31	1,82	1,25	(5,10)
Dividende versé à chaque action	0,45 (4)	-	1,75	0,25	1,20
Personnel					
Effectifs moyen	46 114	47 540	46 316	46 181	45 698
Montant de la masse salariale (en M EUR)	3 862	3 298	3 340	3 109	2 813
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1 404	1 349	1 443	1 394	1 212

^{*} Montant corrigé par rapport aux états financiers publiés au 31 éecembre 2009.

⁽¹⁾ Sociéte Générale a procédé en 2012 aux augmentations de capital suivantes, representant un total de 5,2 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 75,2 M EUR:

 $^{-\}phantom{+}5,2~M~EUR~d'augmentation~de~capital~\acute{e}eserv\acute{e}~aux~salari\acute{e}s,~assortie~d'une~prime~d'\acute{e}mission~de~75,2~M~EUR~;$

^{- 0,002} M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 0,041 M EUR. (2) Au 31 décembre 2012, le capital se compose de 780 273 227 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

⁽³⁾ Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres a revenu variable, des commissions recues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

⁽⁴⁾ Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

Analyse du bilan de Société Générale

ACTIF

(En Md EUR au 31 décembre)	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Emplois de trésorerie et interbancaires	147	142	5
Crédits à la clientèle	267	272	(5)
Opérations sur titres	377	344	33
- dont titres reçus en pension livrée	132	112	20
Autres comptes financiers	206	236	(30)
- dont primes sur instruments conditionnels	100	117	(17)
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	2	(0)
Total actif	999	994	5

PASSIF

(En Md EUR au 31 décembre)	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Ressources de trésorerie et interbancaires (1)	257	240	17_
Dépôts de la clientèle	318	320	(2)
Dettes obligataires et subordonnées®	22	24	(2)
Opérations sur titres	172	156	16
- dont titres donnés en pension livrée	115	110	5
Autres comptes financiers et provisions	200	225	(25)
- dont primes sur instruments conditionnels	105	120	(15)
Capitaux propres	30	29	1
Total passif	999	994	5

⁽¹⁾ Y compris les titres de créances négociables.

Le bilan de Sociéte Générale ressort à 999 Md EUR en trés légère augmentation par rapport au 31 décembre 2011.

Dans un environnement économique difficile (la zone euro est retombée en récession et les marchés de capitaux sont restés en crise pendant une large partie de l'année), Sociéte Générale a poursuivi avec succès sa transformation et a trés significativement amélioré sa solidité financière tant en matière de capital que de liquidité.

La BCE a prolongé en 2012 sa politique consistant à octroyer des liquidités aux banques, se substituant au marché interbancaire gelé.

Les interventions non conventionnelles de la BCE notamment les opérations de LTRO ainsi que les mesures

engagées par Societé Générale pour réduire la taille de bilan (vente de portefeuilles, réduction des positions de marché de la Banque de Financement et d'Investissement) ont contribué à l'excédent de liquidite qui a été largement replacé auprès de la BCE et de la FED. Ces effets se retrouvent dans l'augmentation du poste Emplois de trésorerie et interbancaires de +6 Md EUR qui se décompose par une hausse des avoirs en Banque Centrale de +21 Md EUR et une baisse des créances aux établissements de crédits de -14 Md EUR.

Dans un environnement macroéconomique dégradé en France, les encours de crédit sont en légère baisse due principalement aux encours de crédit à l'equipement à long et moyen terme aux collectivites locales et aux entreprises résidentes - 3 Md EUR.

⁽²⁾ Y compris les TSDI.

Malgré une décélération de la demande en fin d'année, les crédits à l'habitat progressent de 0,4 %.

En 2012, les marchés ont vu se succéder des périodes d'attentisme et de regain d'appétit pour le risque de la part des investisseurs. Les décisions d'assouplissement de politique monétaire des banques centrales en empêchant les taux d'intêret longs de remonter, le retournement de l'activité aux Etats-Unis et en Asie qui a amplifié la confiance des marchés expliquent le rebond des actifs risqués. L'encours des actifs de transaction sur actions a crû de 28,8 Md EUR au détriment du marché obligataire - 8,4 Md EUR. En revanche on constate une reconcentration sur les OAT + 8,3 Md EUR. L'augmentation du poste opérations sur titres est compensée par les autres comptes financiers dont la valorisation des dérivés - 15,6 Md EUR et la baisse de la volatilité et du volume des positions sur les dérivés actions ayant conduit à une réduction des primes sur options sur actions et indices de - 10 Md EUR.

Dans un contexte de concurrence toujours vive sur la collecte d'épargne, les encours de dépôts bilanciels augmentent de 17,2 Md EUR principalement sur la Banque de Détail en France. La croissance des dépôts est tirée par la collecte des dépôts à terme bénéficiant du succès de l'offre « CAT Treso » à destination des entreprises + 6,1 Md EUR. L'épargne réglementée est également en forte progression portée en partie par le relèvement du plafond du livret A au 4e trimestre 2012 et du LLD pour + 4,4 Md EUR.

La hausse des encours est contrebalancée par une baisse des dettes envers la clientèle financière -18,8 Md EUR.

Société Générale dispose d'un panel diversifié de sources et de supports de refinancement :

- des ressources stables composées des capitaux propres et d'emprunts obligataires et subordonnés (52 Md EUR);
- des ressources clientèle collectées sous forme de dépôts qui constituent une part significative des ressources (32 % du total bilan);
- des ressources de marché levées grâce à une politique active de diversification qui s'appuie sur diverses natures de dette (émissions obligataires non sécurisées et sécurisées...), de supports d'émissions (EMTN, Certificats de Dépôts), de devises et de bassins d'investisseurs (117 Md EUR);
- des ressources issues d'opérations interbancaires (140 Md EUR) et de titres donnés en pension livrée (115 Md EUR).

Grâce à cette diversification de ses sources de financement, Sociéte Générale a refinancé en 2012 le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que les besoins de ses activités commerciales. Société Générale entend maintenir cette politique afin d'accompagner de manière équilibrée l'évolution de son bilan.

Analyse du résultat de Société Générale

	2012					2011			
		12/11		12/11		12/11			
(En M EUR)	France	(%)	Etranger	(%)	Société Générale	(%)	France	Etranger	Société Générale
Produit net bancaire	8 498	(10)	2 754	19	11 252	(5)	9 468	2 315	11 783
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 264)	(7)	(1 523)	(4)	(7 788)	(6)	(6 704)	(1 584)	(8 288)
Résultat brut d'exploitation	2 234	(19)	1 231	68	3 464	(1)	2 764	731	3 495
Coût du risque	(1 336)	86	(253)	498	(1 589)	108	(723)	(42)	(765)
Résultat d'exploitation	897	(56)	978	42	1 875	(31)	2 041	689	2 730
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(682)	(59)	(177)	N/A	(859)	(55)	(1 651)	(265)	(1 916)
Résultat courant avant impôt	215	(45)	801	89	1 016	25	390	424	814
Impôt sur les bénéfices	468	12	(211)	(1)	257	25	418	(213)	205
Dotation nette aux provisions réglementées	10	N/A	-	N/A	10	N/A	-	-	-
Résultat net	693	(14)	590	180	1 283	26	808	211	1 019

En 2012, Société Générale extériorise un résultat brut d'exploitation de + 3,5 Md EUR sensiblement égal à celui de 2011.

- L'annee 2012 a connu quelques éléments non recurrents :
- achèvement du programme de deleveraging des métiers de Financement et Conseil de la Banque de Financement et d'Investissement (plus de 8 milliards de portefeuille de crédit cédés en 2012 pour une décote nette d'impot de - 268 M EUR);
- une cession à une filiale d'un crédit accordé à Généfinance et contenant une clause d'indexation a permis de générer un profit net d'impot de + 362 M EUR;
- la constitution d'une provision complémentaire de 300 M EUR pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision récente du Conseil d'Etat relative au précompte (au titre duquel l'exposition de Société Générale s'élève à 1,5 Md EUR avant tout exercice des éventuelles voies de recours);
- la cession de notre filiale grecque Geniki a généré une perte nette d'impôt de 121 M EUR.
- Le produit net bancaire ressort en légère baisse à + 11,3 Md EUR, par rapport à 2011 (+ 11,8 Md EUR).
- Dans un environnement macroéconomique dégradé en France, la Banque de Détail en France affiche en 2012 une activité commerciale satisfaisante et démontre à nouveau la solidité de son fonds de commerce. Par ailleurs, la Banque de Détail en France reste pleinement engagée auprès de ses clients et continue de soutenir

- l'économie en accompagnant les entreprises et les particuliers dans le financement de leurs projets. Les revenus de la Banque de détail en France sont résilients et proviennent d'une hausse des revenus liée à l'accroissement des encours de dépôts compensée par une baisse de plus en plus marquée au cours de l'année des taux de replacement et d'une marge de crédit restant quasiment stable ;
- Après une année 2011 marquée par une grave crise de la zone euro au second semestre, les conditions économiques sont restées difficiles en 2012. Toutefois, dans un contexte de normalisation progressive des marchés en 2012, notamment dans les activités de Taux, Change et Matières premières, les revenus de la Banque de financement et d'Investissement sont restes stables.
- Les efforts de réductions de coûts engagés par Société Générale se traduisent par une diminution des frais généraux qui s'élèvent a fin 2012 à 7,8 Md contre 8,3 Md à fin 2011. Les frais généraux incluent la taxe systémique française à hauteur de 138 M EUR.
- L'accroissement du coût net du risque résulte d'une part de la faiblesse de l'économie française et d'autre part à la constitution d'une provision complémentaire sur les risques juridiques.
- La stabilité du résultat brut d'exploitation conjugué à la dégradation du coût net du risque entraine une diminution du résultat d'exploitation qui s'élève à fin 2012 à 1,9 Md EUR.
- L'amélioration des gains et pertes sur actifs immobilisés résulte de la constatation en 2011 de dépréciations significatives sur les titres de participation dont Geniki pour 887 M EUR et Geneval pour 469 M EUR.
- Le résultat net après impôt s'établit donc à 1,3 Md EUR fin 2012, en augmentation par rapport à 2011 (+ 26 %).

Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1 (extrait)

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels

Les comptes individuels de Société Générale ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les

rendre conformes aux principes comptables français. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

Comparabilité des comptes

En 2011, une ligne de titres, comptabilisée en titres de placement, a été dépréciée par erreur à hauteur de 100 % de sa valeur nette comptable ce qui a minoré le résultat de l'exercice 2011 de 386 M EUR. Début 2012, cette ligne de

titres a été cédée et la dépréciation a été reprise ce qui génère un effet positif de + 386 M EUR sur le résultat social au 31 décembre 2012.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (Cf. infra). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2011 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les états financiers consolidés font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

* Les informations suivies d'un astérisque sont communiquées à périmètre et taux de change constants.

L'année 2012 marque le franchissement d'étapes clés dans les actions de transformation engagées depuis 2010 :

- achèvement du programme de deleveraging de la Banque de Financement et d'Investissement (cession de 16 Md d'actifs du portefeuille de crédit, depuis fin juin 2011) et la cession de 19 Md d'actifs gérés en extinction au cours des 18 derniers mois,
- recentrage des métiers et optimisation du portefeuille d'actifs, marques notamment par la vente de la filiale grecque, Geniki, dans les Réseaux Internationaux, et de TCW dans le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs, l'accord en vue de la vente de la filiale égyptienne, NSGB, ainsi que dans la maitrise des encours pondérés du Groupe, en baisse en 2012. Ces
- réalisations permettent à la fois d'atteindre la fourchette basse du programme de cession d'actifs et de réduire considérablement les risques du bilan.
- amélioration très satisfaisante de la structure de financement, avec l'amélioration du ratio crédits / dépôts, les volumes élevés d'émission de dettes à moyen et long terme et l'allongement des ressources de financement.
- mise en oeuvre de mesures d'efficacité, qui se traduisent dans la baisse des frais de gestion par rapport à 2011.

Ces actions, couplées aux résultats solides des métiers, permettent au ratio Core Tier 1⁽¹⁾ du Groupe d'atteindre 10,7 % en fin d'année, en hausse de + 165 points de base en un an.

Analyse du compte de résultat consolidé

Bien qu'exposées à un environnement en net ralentissement, les activités de Banque de détail affichent des revenus globalement satisfaisants. Ainsi, les Réseaux France présentent-ils un produit net bancaire stable. Des revenus également stables* dans les Réseaux Internationaux masquent une situation plus contrastée : les revenus sont solides en République tchèque, en Russie, dans le Bassin méditerranéen, et en Afrique subsaharienne ; l'activité est réduite dans les autres pays d'Europe de l'est en raison d'une situation économique dégradée. Enfin, les revenus des Services Financiers Spécialisés et Assurances progressent, en particulier dans l'activité d'Assurance.

La Banque de Financement et d'Investissement, dont les revenus sont stables par rapport à 2011 malgré les cessions de portefeuilles de crédit et d'actifs gérés en extinction engagées depuis 18 mois, profite de la normalisation progressive des marchés en 2012 notamment dans les activités de Taux, Change et Matières Premières. Dans un contexte qui est resté peu porteur tout au long de l'année – taux bas, volumes réduits dans l'activité de courtage – le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux

Investisseurs maintient ses revenus au même niveau que l'an passé.

Les efforts de réduction des coûts engagés par le Groupe se traduisent dans la baisse significative des frais de gestion, en net retrait de - 4,1 %* par rapport a 2011 (et de - 2,2 % hors provisions pour restructurations enregistrées en 2011).

Le coût du risque commercial, mesure en points de base⁽²⁾ s'inscrit a 75 points de base sur l'année, contre 67 points de base en 2011, reflétant la dégradation de l'environnement macroéconomique en Europe.

Les résultats de l'année intègrent pour - 2 594 M EUR des éléments non économiques, l'impact de la transformation du Groupe (opérations de cessions d'actifs et de réduction du portefeuille de crédits de SG CIB), de la restructuration de la dette souveraine grecque, et du portefeuille d'actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement⁽³⁾.

Corrigé de ces éléments, le résultat net part du Groupe atteint 3 368 M EUR en 2012.

⁽¹⁾ Déterminé selon les normes ABE Bale 2.5 (normes Bale 2 intégrant les exigences de la CRD3).

⁽²⁾ Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction et souverain grec, sur actifs début de période.

⁽³⁾ Impact en RNPG des éléments non économiques : - 859 M EUR en 2012, dont - 822 M EUR au titre de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre ; non récurrents : - 1 319 M EUR en 2012 ; actifs gérés en extinction - 416 M EUR en 2012. Détails dans la note méthodologique n°7, p. 60.

(En M EUR)	2011	2012	Variation		
Produit net bancaire	25 636	23 110	- 9,9 %	- 10,3 %*	
Frais de gestion	(17 036)	(16 438)	- 3,5 %	- 4,1 %*	
Résultat brut d'exploitation	8 600	6 672	- 22,4 %	- 22,4 %*	
Coût net du risque	(4 330)	(3 935)	- 9,1 %	+ 5,6 %*	
Résultat d'exploitation	4 270	2 737	- 35,9 %	- 42,0 %*	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12	(507)	n/s		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	94	154	+ 63,8 %		
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(265)	(842)	n/s		
Charge fiscale	(1 323)	(334)	- 74,8 %		
Résultat net	2 788	1 208	- 56,7 %		
dont participations ne donnant pas le contrôle	403	434	+ 7,7 %		
Résultat net part du Groupe	2 385	774	- 67,5 %	- 68,8 %*	
Coefficient d'exploitation	66,5 %	71,1 %			
Fonds propres moyens	39 483	42 074	+ 6,6 %		
ROE après impôt	6,0 %	1,1 %			
ROTE après impôt	7,5 %	1,4 %			
Ratio Tier 1	10,7 %	12,5 %			

^{*} A périmètre et change constants.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du Groupe s'établit à 23 110 M EUR en 2012.

Hors éléments non-économiques ou non-récurrents et actifs gérés en extinction, les revenus sous-jacents s'inscrivent à 24 963 M EUR, stables (-0,3 %) par rapport a l'exercice précédent.

- Les **Réseaux France** enregistrent en 2012 des revenus de 8 161 M EUR, stables hors PEL/CEL par rapport à 2011, dans un contexte économique en fort ralentissement, soutenus par la tenue des marges d'intérêt;
- Le produit net bancaire des **Réseaux Internationaux**, à 4 943 M EUR en 2012, est stable (- 0,1 %*) par rapport a 2011. L'activité économique morose en Europe de l'est est compensée par les progressions observées en République tchèque, en Russie, dans le Bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne ;
- Les activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement extériorisent en 2012 des revenus en ligne (-2,0 %*) avec ceux de 2011, à 6 457 M EUR, portés par une année de reprise dans les activités de Taux, Change et Matières Premières, qui compense

partiellement les coûts de cession des portefeuilles de crédit (- 489 M EUR en 2012).

La contribution des actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement aux revenus du métier est négative de - 268 M EUR en 2012, contre - 476 M EUR en 2011.

Au total, les revenus de la Banque de Financement et d'Investissement s'inscrivent à 6 189 M EUR en 2012.

- Les revenus du pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances s'élèvent à 3 489 M EUR en 2012 (+ 1,4 %* par rapport a 2011), soutenus par la croissance de l'activité Assurances (+ 12,5 %* par rapport à 2011, à 684 M EUR), les activités de Services Financiers Spécialises maintiennent globalement leurs revenus, à 2 805 M EUR en 2012 (- 1,0 %*), sous forte contrainte de ressources.
- Le produit net bancaire des métiers de Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs s'inscrit en retrait de 2,8 %* par rapport à 2011, à 2 160 M EUR. Cette performance s'inscrit dans un contexte globalement défavorable pour l'activité, en raison de la persistance de taux faibles et d'une activité réduite sur les activités de courtage.

L'incidence comptable sur le produit net bancaire de la réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre est de - 1 255 M EUR en 2012 reflétant le resserrement des « spreads » de financement du secteur bancaire sur l'année. En 2011, la réévaluation de la dette liée au risque de crédit

propre avait augmenté le produit net bancaire comptable de + 1 177 M EUR, en raison de l'élargissement de ces « spreads ». Parallèlement, la valorisation des couvertures du portefeuille de crédit de la banque induit en 2012 une baisse de - 56 M EUR du produit net bancaire.

Frais de gestion

Les frais de gestion, à - 16 438 M EUR en 2012, sont en baisse de - 4,1 %* (- 2,2 % si l'on retraite le montant des provisions pour restructurations enregistrées en fin d'année 2011).

L'effort de maitrise des frais de gestion est sensible dans les pôles Banque de Financement et d'Investissement (-8,7 %(1)), Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux

Investisseurs (- 3,4 %(1)), les Services Financiers Spécialises et Assurances (- 1,0 %(1)) et les Réseaux France (- 0,4 %(1)).

Le coefficient d'exploitation, retraité des actifs gérés en extinction, des éléments non-économiques et non-récurrents, est en baisse de - 1,3 point par rapport a 2011, a 65,6 % pour 2012.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation du Groupe est de 6 672 M EUR pour 2012, en forte baisse par rapport à 2011 (- 22,4 %*) en raison de l'incidence comptable de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre. Hors effet de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, le résultat brut d'exploitation est de 7 927 M EUR, soit une progression de 6,8 % par rapport à 2011.

La charge nette du risque du Groupe pour 2012 est de - 3 935 M EUR, contre - 4 330 M EUR en 2011.

Le coût du risque commercial du Groupe s'établit à $75^{(2)}$ points de base en 2012 contre $67^{(2)}$ points de base en 2011.

- Le coût du risque des **Réseaux France** est en hausse à 50 points de base (41 points de base en 2011) traduisant la dégradation de l'environnement économique, notamment sur la clientèle commerciale ou le Groupe enregistre des dotations importantes sur des entreprises de taille moyenne du secteur industriel.
- A 183 points de base (contre 177 points de base en 2011), le coût du risque des Réseaux internationaux, en légère augmentation, présente une évolution contrastée par zones.
- Le coût du risque des activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement est contenu à 31 points de base (contre 11 en 2011) et demeure à un niveau bas.

En 2012, la charge nette du risque des actifs gérés en extinction s'établit a - 262 M EUR (en forte réduction par rapport a - 425 M EUR en 2011).

Le coût du risque des Services Financiers Spécialisés diminue à 125 points de base (contre 149 points de base en 2011) reflétant l'amélioration notable dans le métier du crédit à la consommation.

Le Groupe enregistre également une provision pour litiges de - 300 M EUR en 2012.

En parallèle, le taux de couverture des engagements provisionnables du Groupe atteint 77 % a fin 2012 (76 % à fin 2011).

La baisse constatée sur le coût net du risque (- 3 935 M EUR en 2012 contre - 4 330 M EUR en 2011) s'analyse principalement par un effet de base lié aux dotations constatées au titre du risque souverain grec en 2011.

Au total, le résultat d'exploitation du Groupe ressort à 2 737 M EUR pour 2012, en forte baisse par rapport à 2011, principalement en raison de l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre.

Hors effet de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, le résultat d'exploitation est de 3 992 M EUR, contre 3 093 M EUR en 2011 soit une progression de plus de 29 %.

⁽¹⁾ Variation hors frais de restructuration enregistrés en 2011 et taxe systémique allouée aux métiers en 2012.

⁽²⁾ Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction et souverain grec, sur actifs début de période.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 774 M EUR au titre de 2012, à rapprocher de 2 385 M EUR en 2011, après prise en compte de la charge fiscale (taux effectif d'impôt du Groupe de 15,0 % en 2012 contre 30,9 % en 2011) et des participations ne donnant pas le contrôle.

Corrigé des éléments non-économiques (-859 M EUR⁽¹⁾)), non récurrents (-1319 M EUR⁽²⁾)) et de l'incidence dans les comptes du portefeuille d'actifs gérés en extinction de la

Banque de Financement et d'Investissement (- 416 M EUR), le résultat net part du Groupe atteint 3 368 M EUR en 2012, à rapprocher de 3 515 M EUR en 2011.

En 2012, le ROE sous-jacent du Groupe atteint 7,3 %⁽³⁾ et le ROTE sous-jacent ressort à 8,9 %⁽³⁾.

Le bénéfice net par action de 2012 est de 0,64 EUR, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI⁽⁴⁾).

■ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES MÉTIERS

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activités sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activités comme s'il s'agissait d'entités autonomes;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activités retenus correspondent au mode de gestion du Groupe, à travers ses métiers stratégiques :

- les Réseaux France c'est-à-dire les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama;
- les Réseaux Internationaux qui regroupent les activités de Banque de détail à l'étranger;
- la Banque de Financement et d'Investissement, au travers des activités de :
- « Global Markets » soit l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
- « Financement et Conseil » qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés.
- « Actifs gérés en extinction » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière;
- les Services Financiers Spécialisés et Assurances qui assurent le pilotage des filiales de financements aux entreprises (financements des biens d'équipement

professionnel, de location longue durée et gestion de flottes de véhicules) et aux particuliers (Crédit à la consommation), ainsi que des activités d'assurance-vie et dommages;

le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs inclut les activités de Banque Privée, de Gestion d'Actifs exercés au sein des filiales TCW et Amundi, de Services aux Investisseurs (ensemble des services titres et d'épargne salariale), et de courtage exercés par Newedge. La filiale TCW a été cédée en février 2013.

A ces pôles opérationnels, s'ajoutent les activités Hors Pôles qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe. A ce titre, leur sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés à ce pôle. En 2011 et 2012, le Hors Pôles inclut également la charge du risque et la charge résultant de la restructuration sur la dette souveraine grecque

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activités sont décrites ci-après.

⁽¹⁾ Réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre pour - 822 M EUR et résultat comptable des opérations de couverture du portefeuille de crédit du Groupe pour - 37 M EUR en 2012.

⁽²⁾ Cout des cessions des actifs de la Banque de Financement et d'Investissement (- 338 M EUR), dépréciation d'écarts d'acquisition (- 842 M EUR), risque souverain grec (- 16 M EUR), gains ou pertes nets sur actifs cédés ou destinés à être cédés (- 18 M EUR), rachat de dette (+ 195 M EUR) et provision pour litiges (- 300 M EUR).

⁽³⁾ Le ROE du Groupe après impôt est de 1,1 % et le ROTE de 1,4 %.

⁽⁴⁾ Les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS et de TSDI à fin décembre 2012 sont respectivement de 266 et 27 M EUR. A fin décembre 2012, la plus-value nette d'impôt et des intérêts courus non échus relative au rachat de TSS s'élève à 2 M EUR.

Allocation des fonds propres normatifs

Depuis le 1er janvier 2012, le principe général retenu par le Groupe est d'allouer aux métiers des fonds propres normatifs correspondant à 9 % des encours pondérés moyens Bâle 2 (contre 7 % auparavant), complétés de la consommation de fonds propres Tier 1⁽¹⁾ imputable à chaque métier, après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle et ajustement de la consommation au capital liée aux activités d'assurance.

Cette règle d'allocation des fonds propres s'applique ainsi pour les 5 pôles d'activités du Groupe (Réseaux France/Réseaux Internationaux/Banque de Financement et d'Investissement/Services Financiers Spécialisés et Assurances/Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs) et permet l'évaluation de la consommation en capital par activité ainsi que de leur niveau de rentabilité sur une base autonome et homogène, indépendamment des contraintes réglementaires locales.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle et qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au Hors Pôles.

Par ailleurs, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe sont comptabilisés en PNB, ces titres étant comptablement classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activités comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans le Hors Pôles que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

Coût net du risque

Le coût du risque est imputé aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les dépréciations concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Hors Pôles.

Société Générale présente un coût du risque exprimé en points de base. Il est calculé en rapportant la dotation annuelle aux provisions sur risques commerciaux à la moyenne des encours de fin de période des quatre trimestres précédant la clôture.

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Les gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrent principalement les plus et moins-values dégagées sur des

cessions d'immobilisations d'exploitation ou lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée.

^{(1) 1&}lt;sup>res</sup> pertes de titrisation, participations bancaires non consolidées >10 %, EL – provisions base portefeuille, EL sur portefeuille Equity, etc.

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activités en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DE LA RENTABILITÉ PAR MÉTIER

Compte de résultat par métier (1)

(En M EUR)		eaux nce		eaux tionaux	Finance	ue de ement et issement	Finar Spécia	rices iciers lisés et ances	Banque Gestion et Servi Investi	d'Actifs ces aux		ors bles	Gro	upe
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Produit net bancaire	8 165	8 161	5 017	4 943	5 980	6 189	3 443	3 489	2 169	2 160	862	(1 832)	25 636	23 110
Frais de gestion	(5 248)	(5 264)	(2 988)	(3 077)	(4 748)	(4 189)	(1 846)	(1 844)	(1 967)	(1 905)	(239)	(159)	(17 036)	(16 438)
Résultat brut d'exploitation	2 917	2 897	2 029	1 866	1 232	2 000	1 597	1 645	202	255	623	(1 991)	8 600	6 672
Coût net du risque	(745)	(931)	(1 284)	(1 348)	(563)	(630)	(829)	(687)	(13)	(10)	(896)	(329)	(4 330)	(3 935)
Résultat d'exploitation	2 172	1 966	745	518	669	1 370	768	958	189	245	(273)	(2 320)	4 270	2 737
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	(3)	0	(4)	76	10	(5)	(12)	(6)	11	(54)	(509)	12	(507)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	10	11	13	8	0	0	(33)	15	98	115	6	5	94	154
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	(250)	0	0	(200)	0	(65)	(580)	0	(12)	(265)	(842)
Charge fiscale	(739)	(669)	(161)	(112)	(97)	(313)	(219)	(271)	(43)	(77)	(64)	1 108	(1 323)	(334)
Résultat net	1 444	1 305	597	160	648	1 067	311	690	173	(286)	(385)	(1 728)	2 788	1 208
dont participations ne donnant pas le contrôle	16	14	272	211	13	14	14	16	2	7	86	172	403	434
Résultat net part du Groupe	1 428	1 291	325	(51)	635	1 053	297	674	171	(293)	(471)	(1 900)	2 385	774
Coefficient d'exploitation	64,3 %	64,5 %	59,6 %	62,2 %	79,4 %	67,7 %	53,6 %	52,9	90,7 %	88,2 %	n/s	n/s	66,5 %	71,1 %
Fonds propres moyens (1)	8 267	8 514	5 061	5 220	11 640	11 334	5 198	5 169	1 710	1 860	7 606*	9 979	39 483	42 074

^{*} Calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles.

⁽¹⁾ L'allocation de capital aux différents métiers s'effectue à partir du 1er janvier 2012 sur la base de 9 % des encours pondérés de début de période, contre 7 % auparavant. Les données historiques publiées du capital alloué ont été ajustées en conséquence.

Nous vous avons convoqués ce jour en Assemblée générale afin de soumettre à votre approbation 9 résolutions dont l'objet est précisé et commenté ci-après.

Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale

I. Comptes de l'exercice 2012 et dividende (résolutions 1 à 4)

Les première et deuxième résolutions concernent l'approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012, l'affectation du résultat et la fixation du dividende. Le résultat net comptable de l'exercice 2012 s'élève à 1.283.228.890,59 euros. Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans le Document de référence.

Le dividende par action est fixé à 0,45 euro. Il sera détaché le 29 mai 2013 et mis en paiement à compter du 24 juin 2013. Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, le dividende est éligible à l'abattement de 40 %.

Par la troisième résolution, il vous est proposé un paiement du dividende en actions nouvelles avec une décote de 10 %. Le prix d'émission sera égal à 90 % du montant résultant du calcul de la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur. L'actionnaire pourra, à son choix, obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces. A défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé en numéraire.

Cette faculté que Société Générale a déjà proposée à ses actionnaires de 2008 à 2011 permettra de consolider les fonds propres de la banque.

Le Conseil vous informe que les dividendes payés en actions sont exonérés de la taxe de 3 % due par l'entreprise instituée en 2012.

La **quatrième résolution** porte sur l'approbation des comptes consolidés. Le résultat net comptable consolidé part du groupe de l'exercice 2012 s'élève à 773.975.287 euros. Les commentaires détaillés sur les comptes consolidés figurent dans le Document de référence.

II. Conventions réglementées (résolution 5)

Par la **cinquième résolution**, il vous est proposé d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes présentant les conventions et engagements réglementés antérieurement approuvés et qui se sont poursuivis sans exécution au cours de l'exercice 2012 à savoir :

 la clause de non-concurrence au bénéfice de Monsieur Frédéric Oudéa approuvée par votre assemblée en 2012;

- les engagements de retraite au bénéfice de Messieurs Bernardo Sanchez Incera et Jean-François Sammarcelli approuvés par votre assemblée en 2010 ;
- l'engagement de retraite au bénéfice de Monsieur Séverin Cabannes approuvé par votre assemblée en 2009.

Aucun nouvel engagement ou nouvelle convention n'a été conclu en 2012.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figure dans le Document de référence et dans la brochure de convocation.

III. Conseil d'administration – renouvellement et nomination d'Administrateurs (résolutions 6 et 7)

Par la **sixième résolution**, le Conseil vous propose, sur avis du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, de renouveler, pour une durée de quatre ans, le mandat d'Administrateur de M. Jean-Bernard Levy.

M. Jean-Bernard Levy, 58 ans, a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur à France Telecom de 1978 à 1986, avant de devenir conseiller technique au cabinet de M. Gérard Ministre délégué aux postes télécommunications. Il est Directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space de 1988 à 1993 puis Directeur du cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur de 1993 à 1994. Président-Directeur général de Matra communication de 1995 à 1998, il rejoint Oddo et Cie comme Directeur Général puis Associé Gérant de 1998 à 2002. Il rejoint Vivendi en août 2002, en qualité de Directeur Général avant d'en devenir Président du Directoire de 2005 à 2012. Depuis le 20 décembre 2012, il est Président Directeur Général de Thalès.

Il est administrateur indépendant de Société Générale depuis 2009, et membre du Comité des nominations et du Gouvernement d'entreprise et membre du Comité des rémunérations depuis le 22 mai 2012.

Des commentaires plus détaillés figurent dans le Document de référence.

Par la **septième résolution**, il vous est proposé, sur avis du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, de nommer Mme Alexandra Schaapveld en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de quatre ans.

Mme Alexandra Schaapveld, 54 ans, de nationalité hollandaise, a commencé sa carrière au sein du Groupe

ABN AMRO aux Pays-Bas où elle a occupé différents postes de 1984 à 2007 dans la banque d'investissement et notamment la responsabilité du suivi des grands clients de la banque avant d'être en 2008 Directeur pour l'Europe de l'ouest de la banque d'investissement chez Royal Bank of Scotland Group.

Aujourd'hui elle est membre des conseils de surveillance de FMO et Holland Casino (Pays-Bas), Bumi Armada (Malaisie) et Vallourec (France). Elle n'a pas d'activité professionnelle en dehors de l'exercice de mandats non exécutifs.

Des commentaires plus détaillés figurent dans la brochure de convocation.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre des orientations arrêtées par le Conseil d'administration sur sa composition et notamment :

- La recherche d'une représentation mieux équilibrée entre les femmes et les hommes ;
- La diversité et l'équilibre des expériences et compétences, notamment le maintien d'un niveau élevé d'expérience en matière de finance et d'activité de marché ;
- La continuité et le renouvellement progressif
- L'expérience internationale
- L'exercice de responsabilités de direction générale dans de grands groupes.

Si ces résolutions sont adoptées, le Conseil d'administration sera composé de 15 membres dont deux salariés élus par les salariés en mars 2012 pour 3 ans et 10 administrateurs indépendants. Il comportera 6 femmes soit 40 % de ses membres, ou 30,8 % si on ne prend en compte que les administrateurs élus par l'Assemblée, conformément à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils.

IV. Autorisation de rachat d'actions Société Générale (résolution 8)

La **huitième résolution** est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée au Conseil d'administration par votre Assemblée du 22 mai 2012 (résolution 13).

Cette résolution limite à 5 % du nombre total des actions composant le capital à la date de votre assemblée le nombre d'actions que votre Société pourrait acquérir et maintient à 10 % le nombre total des actions que votre Société pourrait détenir après ces achats.

Au 12 février 2013, votre Société détient directement ou indirectement 26.267.843 actions, soit 3,37 % du nombre total des actions composant le capital dont 17.280.827 actions autodétenues (y inclus le contrat de liquidité) et 8.987.016 actions d'autocontrôle.

Cette résolution reprend les finalités sur lesquelles vous vous êtes prononcés favorablement les années passées.

Ces achats pourraient permettre :

- d'attribuer, de couvrir et d'honorer des plans d'options sur actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute autre forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe;
- d'honorer des obligations liées à des titres de créances convertibles en titres de capital;
- de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe;
- de poursuivre l'exécution du contrat de liquidité ;
- dans le cadre de la 22^{ème} résolution de l'Assemblée tenue le 22 mai 2012, de racheter des actions pour annulation aux seules fins de compenser la dilution résultant d'émissions d'actions liées à des plans d'options ou d'actions gratuites ou à des augmentations de capital réservées aux salariés.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et à tout moment, excepté en période d'offre publique, dans le respect des limites et modalités fixées par la réglementation.

Ces opérations pourraient être effectuées, le cas échéant, de gré à gré, par blocs ou par mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximal d'achat sera fixé à 75 euros, soit 1,32 fois l'actif net par action existante au 31 décembre 2012.

Cette autorisation sera valable dix-huit mois.

Le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Un rapport détaillé sur les opérations de rachat d'actions effectuées en 2012 figure dans le Document de référence. La version électronique du descriptif du programme de rachat sera disponible sur le site de la Société avant l'assemblée.

V. Pouvoirs (résolution 9)

Cette neuvième résolution, classique, attribue des pouvoirs généraux pour les formalités.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 – Comparabilité des comptes de l'annexe qui expose les effets, sur le compte de résultat de l'exercice, d'une correction d'erreur sur exercice antérieur.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, l'évaluation des impôts différés actifs, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilises et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilises et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant

votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2013 Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

DELOITTE & ASSOCIÉS

Isabelle Santenac

Jean-Marc Mickeler

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Société Générale - Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des écarts d'acquisition, l'évaluation des impôts différés actifs ainsi que sur des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

- Votre société détaille dans la note 3 de l'annexe ses expositions indirectes à l'immobilier résidentiel américain et dans la note 25 de l'annexe les expositions sur certains pays de la zone euro, ainsi que les processus mis en place et les modalités retenues pour les valoriser ou les apprécier. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à leurs valorisations, à l'estimation du risque de crédit et à sa couverture par des dépréciations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans les notes précitées.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.
- Comme indiqué dans les notes 3 et 6 de l'annexe, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la

vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jean-Marc Mickeler

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Société Générale – Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exrercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Frédéric Oudéa

Nature et objet

Clause de non-concurrence au bénéfice de M. Frederic Oudea.

Modalités

La clause de non-concurrence de M. Frederic Oudea a ete autorisee par votre Conseil d'administration en date du 24 mai 2011 et approuvee par votre Assemblee generale du 22 mai 2012.

Sous réserve de ne pas reprendre d'activité pendant une durée fixée à dix-huit mois suivant la cessation de son mandat social, dans un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance coté, en France ou hors de France, ou dans un établissement de crédit non coté en France, M. Fréderic Oudea sera en droit de percevoir pendant cette période, une indemnité payable mensuellement égale a sa rémunération fixe de President-Directeur général. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause.

2. Avec MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes

Nature et objet

Engagements de retraite au bénéfice de MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes.

Modalités

Aux termes de ces engagements, MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- La moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe;
- Le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de votre société et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de

votre société. L'allocation complémentaire à la charge de votre société est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie hors classification de votre société.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

3. Avec M. Jean-François Sammarcelli

Nature et objet

Engagement de retraite au bénéfice de M. Jean-François Sammarcelli.

Modalités

Aux termes de cet engagement, M. Jean-François Sammarcelli conserve le bénéfice du régime surcomplémentaire de retraite des cadres de direction mis en place le 1er janvier 1986. Ce régime lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social. Ce régime, fermé en 1991, garantit aux bénéficiaires, un montant total de pension égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Le montant total de la pension est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération servant d'assiette est la dernière rémunération annuelle fixe en qualité de salarié. La pension à la charge de votre société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2013 Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Marc Mickeler Isabelle Santenac

Résolutions proposées

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2012 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et constate que le résultat net comptable de l'exercice 2012 s'élève à 1.283.228.890,59 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'est élevé à 229.695 euros au cours de l'exercice écoulé ainsi que l'impôt correspondant, soit 79.092 euros.

Deuxième résolution

Affectation du résultat 2012 ; Fixation du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

 Décide de prélever sur le bénéfice net de l'exercice 2012, qui ressort à 1 283 228 890,59 euros, un montant de 524 154,50 euros pour affectation à la réserve légale.

Après cette affectation, le solde net disponible s'établit à 1 282 704 736,10 euros. Ce montant, ajouté au report à nouveau du bilan d'ouverture, qui s'élevait à 4 529 607 664,72 euros, forme un total distribuable de 5 812 312 400,82 euros.

2. Décide:

- d'affecter une somme complémentaire de 931 581 783,95 euros au compte report à nouveau.
- d'attribuer aux actions, à titre de dividende, une somme de 351 122 952,15 euros. Le dividende par action au nominal de 1,25 euro s'élève donc à 0.45 euro.

Ces montants sont calculés sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2012 soit 780.273.227 actions. Ils seront ajustés en fonction du nombre d'actions ayant droit au paiement du dividende de l'exercice 2012.

 Décide que le dividende sera détaché le 29 mai 2013 et mis en paiement à compter du 24 juin 2013. Il est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

- 4. Constate qu'après ces affectations :
 - les réserves, qui s'élevaient après affectation du résultat 2011 à 23 395 623 822,10 euros, se trouvent portées à 23 471 382 127,65 euros, compte tenu des primes d'émission dégagées sur les augmentations de capital intervenues au cours de l'exercice 2012;
 - le report à nouveau, qui s'élevait après affectation du résultat 2011 à 4 529 607 664,72 euros, s'établit désormais à 5 461 189 448,67 euros. Il sera ajusté en fonction de l'évolution du nombre d'actions donnant droit à dividende, il sera majoré de la fraction du dividende correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société au moment de la mise en paiement du dividende et minoré des sommes nécessaires pour verser un dividende aux actions provenant d'options de souscription levées depuis le 1er janvier 2013.
- 5. Rappelle, conformément à la loi, que le dividende par action attribué au cours des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercices	2009*	2010*	2011*
euros net	0,25	1,75	0

^{*} Pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158-3 du CGI et au prélèvement libératoire forfaitaire.

Troisième résolution

Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts :

- Décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende.
- Décide que cette option devra être exercée du 29 mai 2013 au 12 juin 2013 inclus. Au-delà de cette dernière date ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.
- 3. Décide que le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 90 % du montant résultant du calcul de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er janvier 2013.

- 4. Décide que, si le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra, à son choix, recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.
- 5. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, effectuer toutes formalités et déclarations, constater l'augmentation de capital qui en résultera et apporter les modifications corrélatives aux statuts.

Quatrième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

Cinquième résolution

Conventions et engagements réglementés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions ou engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce, approuve ledit rapport spécial et prend acte qu'il n'y a pas de conventions ou d'engagements à soumettre à l'approbation de l'assemblée.

Sixième résolution

Renouvellement de M. Jean-Bernard LEVY en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Jean-Bernard LEVY.

Ce mandat d'une durée de 4 ans prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution

Nomination de Mme Alexandra SCHAAPVELD en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Alexandra SCHAAPVELD en qualité d'Administrateur.

Ce mandat d'une durée de 4 ans prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans la limite de 5 % du capital

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, du Règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et du règlement 90-02 du Comité de la réglementation bancaire :

- Autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pouvant excéder 10 % du capital.
- Décide que les actions de la Société pourront être achetées sur décision du Conseil d'administration en vue :
 - 2.1. de les annuler, conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée du 22 mai 2012 dans sa 22ème résolution, aux seules fins de compenser la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles liée à des plans d'options ou d'actions gratuites ou à des augmentations de capital réservées aux salariés :
 - 2.2. d'attribuer, de couvrir et d'honorer tout plan d'options sur actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale et toute forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables;
 - 2.3.de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- 2.4. de conserver et de remettre ultérieurement en paiement ou à l'échange des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe ;
- 2.5. de permettre à un prestataire de services d'investissement d'intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.
- 3. Décide que les acquisitions, cessions ou transferts de ces actions pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et à tout moment, sauf en période d'offre publique, dans les limites et selon les modalités définies par les lois et règlements en vigueur. Ces opérations pourront notamment être effectuées, le cas échéant, de gré à gré, par blocs, par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés.
- 4. Fixe, par action, à 75 euros le prix maximal d'achat. Ainsi, au 12 février 2013, un nombre théorique maximal de 39.013.661 actions serait susceptible d'être acquis, correspondant à un montant théorique maximal de 2.926.024.575 euros.

- 5. Fixe à 18 mois à compter de la présente Assemblée la durée de cette autorisation qui annulera pour la période non écoulée et remplacera, à compter de la date de mise en œuvre par le Conseil d'administration, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2012 dans sa 13^{ème} résolution.
- 6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour réaliser ces opérations, effectuer toutes formalités et déclarations, procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Neuvième résolution

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour faire tous dépôts, formalités et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2012	Utilisation en 2013 (jusqu'au 14 mars)
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 24.05.2011, 11º résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 25.05.2011 Echéance anticipée : 23.05.2012	10 % du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : néant Au 23.05.2012, 4.000.000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité.	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 13° résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 23.05.2012 Echéance : 23.11.2013	5 % du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : néant Au 31.12.2012, 335.000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité. (voir détails en p. 27 du Document de référence 2013)	Hors contrat de liquidité : Néant Au 14 mars 2013, 0 action figure au compte du contrat de liquidité
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	Augmenter le capital avec DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 25.05.2010, 16° résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 22.05.2012	460 M EUR nominal pour les actions soit 49,7 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital Remarque: sur ces plafonds s'imputent ceux des 17° à 22° résolutions de l'AG du 25.05.2010	Néant	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 14º résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	485 M EUR nominal pour les actions soit 49,99 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital Remarque: sur ces plafonds s'imputent ceux des 15° à 17°, 19° à 20° résolutions de l'AG du 22.05.2012	Néant	Néant
	Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	Accordée par : AG du 25.05.2010, 16° résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 22.05.2012	550 M EUR nominal soit 59,4 % du capital à la date de l'autorisation	Néant	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 14° résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	550 M EUR nominal soit 56,6 % du capital à la date de l'autorisation	Néant	Néant

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2012	Utilisation en 2013 (jusqu'au 14 mars)
	Augmenter le capital sans DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 25.05.2010, 17º résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 22.05.2012	138 M EUR nominal pour les actions soit 14,9 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 16° résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 18° et 19° résolutions de l'AG du 25.05.2010	Néant	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 15° résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	145 M EUR nominal pour les actions soit 14,95 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 14º résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 16º et 17º résolutions de l'AG du 22.05.2012	Néant	Néant
	Option de sur allocation en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans DPS décidées par le Conseil	Accordée par : AG du 25.05.2010, 18º résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 22.05.2012	15 % de l'émission initiale Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 16° et 17° résolutions de l'AG du 25.05.2010	Néant	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 16º résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	15 % de l'émission initiale Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 14° et 15° résolutions de l'AG du 22.05.2012	Néant	Néant
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par : AG du 25.05.2010, 19° résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 22.05.2012	10 % du capital Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 16° et 17° résolutions de l'AG du 25.05.2010	Néant	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 17° résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	10 % du capital Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 14° et 15° résolutions de l'AG du 22.05.2012	Néant	Néant
Émission de valeurs mobilières	Émission de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital	Accordée par : AG du 22.05.2012, 18° résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	2 Md EUR nominal	Néant	Néant

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2012	Utilisation en 2013 (jusqu'au 14 mars)
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe de Société Générale	Accordée par : AG du 25.05.2010, 20° résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 22.05.2012	3 % du capital à la date de l'autorisation Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 16º résolution de l'AG du 25.05.2010	4 191 357 actions émises soit 0,54 % du capital au jour de l'opération	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 19° résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	3 % du capital à la date de l'autorisation Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14º résolution de l'AG du 22.05.2012	Néant	Opération dont le principe a été arrêté par le Conseil du 12.02.2013
	Attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 25.05.2010, 21° résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 22.05.2012	4 % du capital à la date de l'autorisation Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions et s'impute sur celui prévu par la 16° résolution de l'AG du 25.05.2010	Néant	N/A
			0,20 % du capital pour les Dirigeants mandataires sociaux Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4 % prévu par la 21° résolution de l'AG du 25.05.2010		
	Attribuer des actions gratuites d'actions émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 25.05.2010, 22º résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 22.05.2012	4 % du capital à la date de l'autorisation Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 21° résolution ainsi que sur celui prévu par la 16° résolution de l'AG du 25.05.2010 0,20 % du capital pour les Dirigeants mandataires sociaux Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4 % prévu par la 22° résolution de l'AG du 25.05.2010	Attribution de 3 100 000 actions soit 0,40 % du capital au jour de l'attribution	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 20° résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance :	2 % du capital à la date de l'autorisation Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14º résolution de l'AG du 22.05.2012	Néant	Attribution de 1 900 000 actions soit 0,24 % du capital au jour de l'attribution
		22.07.2014	0,10 % du capital pour les Dirigeants mandataires sociaux Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 2 % prévu par la 20° résolution de l'AG du 22.05.2012		

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2012	Utilisation en 2013 (jusqu'au 14 mars)
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 25.05.2010, 23° résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 22.05.2012	10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 22° résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 22.07.2014	5 % du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant

Rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital 2012 réservée aux salariés et anciens salariés du groupe Société Générale

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Conformément à l'article R 225-116 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'utilisation faite de la délégation que vous avez confiée à votre Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 dans sa vingtième résolution aux fins de procéder à une augmentation du capital social réservée aux salariés.

I - Décision de l'augmentation de capital

Le 15 février 2012, le Conseil d'administration a décidé :

- de procéder à une nouvelle augmentation de capital par émission d'actions à souscrire en numéraire, réservée aux adhérents éligibles du Plan d'Epargne d'Entreprise de Société Générale, du Plan d'Epargne Groupe Société Générale, du Plan d'Epargne d'Entreprise du Crédit du Nord et de chacune de ses filiales, et du Plan d'Epargne Groupe International Société Générale;
- que les actions souscrites, créées à jouissance du 1^{er} janvier 2012, devront être intégralement libérées lors de la souscription;
- de déléguer au Président-Directeur général le pouvoir de fixer la période et le prix de souscription.

Le 2 avril 2012, le Président-Directeur général, agissant par subdélégation du Conseil d'administration, a fixé la période de souscription du lundi 23 avril au lundi 7 mai 2012 inclus ainsi que le prix de souscription.

Le document d'information et son rectificatif ont été diffusés conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (respectivement le 2 avril et le 2 mai 2012).

II - Montant de l'augmentation de capital

Par décision du 15 février 2012 partiellement modifié par la décision du 2 mai 2012, le Conseil d'administration a fixé le montant définitif maximum de l'augmentation de capital à EUR 20 546 575 de nominal (16 437 260 actions au nominal de EUR 1,25).

L'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence des actions souscrites.

Le Conseil d'administration du 15 février 2012 a décidé que cette augmentation de capital comporterait trois tranches distinctes :

 Une première tranche réservées aux adhérents éligibles du Plan d'Epargne Entreprise de Société Générale et du Plan d'Epargne Groupe (dont sont adhérentes les sociétés du Groupe ayant leur siège social situé soit (i) en France métropolitaine soit (ii) dans les Départements d'Outre-mer). Cette tranche est souscrite par l'intermédiaire d'un même fonds commun de placement d'entreprise;

- Une deuxième tranche réservée aux adhérents éligibles des Plans d'Epargne Entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales et succursales qui souscrivent par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise;
- Une troisième tranche réservée aux adhérents éligibles du Plan d'Epargne Groupe International (dont sont adhérentes (i) les sociétés du Groupe Société Générale ayant leur siège social situé soit hors de France, soit dans les Collectivités d'Outre-Mer, et (ii) les succursales et bureaux de représentation du Groupe Société Générale qui sont établies soit hors de France, soit dans les Collectivités d'Outre-Mer) qui souscrivent directement à l'opération d'augmentation de capital.

III - Prix de souscription

Le Conseil d'administration du 15 février 2012 a décidé, dans les limites fixées à l'article L.3332.19 du Code du Travail et par l'Assemblée générale mixte du 25 mai 2010 :

- que le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale ne pourra être supérieur à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur le marché boursier parisien lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Président-Directeur général fixant la date d'ouverture de la période de souscription;
- que le prix de souscription sera égal au prix de référence affecté d'une décote de 20 % (arrondi au centime d'euro supérieur).

Par décision du 2 avril 2012, le Président-Directeur général, agissant subdélégation du Conseil d'administration, a arrêté le prix de souscription par action.

Vu la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale lors des 20 séances de Bourse précédant le 2 avril 2012, soit EUR 23,981, le prix de souscription pour les trois tranches, arrondi au centime d'euro supérieur a été arrêté à EUR 19,19 soit le prix de référence diminué de la décote de 20 %.

IV - Incidence de l'augmentation de capital

A – Incidence de l'émission sur la situation des actionnaires

L'incidence maximale de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de Société Générale préalablement à l'émission est la suivante (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 2 avril 2012) :

	Participation de l'actionnaire en %
Avant émission des actions nouvelles	1,00 %
Après émission de 16 437 260 actions nouvelles, si toutes les actions sont souscrites	0,98 %

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés du groupe et du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2011) :

	Quote-part des capitaux propres en EUR
Avant émission des 16 437 260 actions nouvelles	60,65 EUR
Après émission de 16 437 260 actions nouvelles, si toutes les actions sont souscrites	59,79 EUR

B – Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière actuelle de l'action

L'incidence théorique de l'émission telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant la décision du Président-Directeur général du 2 avril 2012 est la suivante :

	Incidence sur la valeur boursière en EUR
Avant émission des 16 437 260 actions nouvelles	23,98 EUR
Après émission de 16 437 260 actions nouvelles, si toutes les actions sont souscrites	23,88 EUR

Fait à Paris, le 2 mai 2012

Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe

Décision du Conseil d'administration du 2 mai 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 26 mars 2010 sur l'émission d'actions ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, autorisée par votre Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010.

Cette augmentation de capital avait été soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette assemblée avait délégué à votre Conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de vingt-six mois et pour un montant limité à 3 % du capital social de votre société au jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010.

Faisant usage de cette délégation, votre Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 15 février 2012 de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents éligibles du Plan d'Epargne d'Entreprise de Société Générale, du Plan d'Epargne Groupe Société Générale, du Plan d'Epargne d'Entreprise du Crédit du Nord et de chacune de ses filiales, et du plan d'Epargne Groupe International Société Générale. Le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé de subdéléguer au Président-Directeur général le pouvoir de fixer la période et le prix de souscription. Le 2 avril 2012, le Président-Directeur général, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, a fixé la période de souscription du lundi 23 avril au lundi 7 mai 2012 inclus ainsi que le prix de souscription par action à 19,19 euros. Le Conseil d'administration du 2 mai 2012, modifiant et remplaçant partiellement la décision du 15 février 2012, a fixé le montant définitif maximum de l'augmentation du capital à 20 546 575 euros de nominal (16 437 260 actions au nominal de 1,25 euro).

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et

R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels et consolidés arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée générale;
- Les informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration, étant précisé que les comptes annuels n'ont pas encore été approuvés par l'Assemblée générale,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 et des indications fournies aux actionnaires :
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action;
- La suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 mai 2012

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AuditPhilippe Peuch-Lestrade

DELOITTE & ASSOCIESJean-Marc Mickeler

DOCUMENT A RETOURNER:

- si vos actions sont inscrites au nominatif à :
 Société Générale Service des Assemblées CS 30812 44308 Nantes Cedex 3
- si vos actions sont au porteur : à l'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titres.



DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Visés à l'article R 225-88 du Code de commerce,*

Je soussigné(e)			
Nom :		Prénom: L.	
Adresse:			
Code postal : L	Ville:		
Propriétaire de	actions de Société Générale		
	nent à l'article R 225-88, alinéas 1 et 2, t l'Assemblée générale ordinaire, convoc		
		Fait à	le
			Signature

^(*) Conformément à l'article R 225-88, alinéa 3, du Code de commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés à l'article précité à l'occasion de chacune des Assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

